

Assemblée Générale de l'association de « Défense Ardéchoise des Sinistrés de la Sécheresse »

L'assemblée Générale ordinaire de l'association départementale de **Défense Ardéchoise des Sinistrés de la Sécheresse** a eu lieu dans la salle Georges et Nicole Vioujas, **le 25 janvier à 9h** en présence d'**une vingtaine d'adhérents** et du Maire de Soyons **Hervé COULMONT**.

Gilbert COLLANGE, Président de l'association, a présenté ses vœux à l'assistance et remercié **Hervé COULMONT** pour sa présence et son soutien. Il a également rendu hommage à **Gérard CHAPUIS**, ancien Maire de Soyons, décédé le 13 janvier, qui avait tout mis en œuvre durant son mandat pour que l'association, alors en sommeil, reprenne son activité dans l'intérêt de tous les sinistrés ardéchois de la sécheresse.

Il a ensuite présenté le rapport moral 2019 :

- **48 adhérents en 2019 plus 3 adhésions récentes** faisant suite à la sécheresse 2019
- **2 assemblées extraordinaires** (le 05/04 à Soyons et le 07/09 à Saint-Montant) ayant abouti à l'élection ou la réélection à l'unanimité du Bureau actuel :

*Président Gilbert COLLANGE

*Vice-Présidentes Marie CASAMATA et Stéphanie MILLET

*Vice-Président André VOLLE

*Trésorier Anto MANISSADJIAN

*Secrétaire Alain CHARRASSE

*Administrateurs Jeanine CHARRE et Philippe GIRAUD

-réunion festive à Saint-Montant le 07 juin 2020

- **liste des arrêtés de catastrophe naturelle sécheresse parus au JORF en 2019 pour le département de l'Ardèche :**

*JO du 30/01/2019 : Andance pour la période du 01/07/2017 au 30/09/2017

*JO du 23/03/2019 : La Chapelle sous Aubenas et Le Pouzin pour la période du 01/07/2017 au 30/09/2017

*JO du 09/08/2019 : Aubignas, Coux, Lablachère, Lavilledieu, Villeneuve de Berg ; les communes de Soyons, St-Vincent de Barrès, Tournon, Le Pouzin, Chomérac, St-Symphorien sous Chomérac n'ont pas été reconnues, pour la période du 1/01/2018 au 17/07/2018

*JO du 26/10/2019 : St Alban–Auriolles pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018

*JO du 19/12/2019 : Mirabel pour le période du 01/01/2018 au 31/03/2018

Gilbert COLLANGE a ensuite présenté les projets pour l'année 2020 :

- **Prochaine réunion festive vendredi 5 juin 2020** : en soirée, salle des fêtes de Saint-Montan

- **Séisme à Viviers** : l'Assemblée Générale vote à l'unanimité, à main levée, une **aide de 200 €** à l'association des sinistrés du Teil lors du tremblement de terre.

Au cours de la discussion qui a suivi les points suivants ont été abordés :

*comment attirer à nouveau l'attention sur notre association ? Plusieurs actions sont proposées :

*réunions d'information avec les sinistrés et éventuellement leurs assureurs

* courrier de l'association au médiateur des assurances pour les délais de traitement des sinistres

*enquête sous forme de questionnaire auprès de nos adhérents pour lister les problèmes rencontrés (dans ce genre de questionnaire le taux de réponse dépasse rarement 15% ; pour avoir une vue significative il faut atteindre 50% de réponse).

*contacter à nouveau les députés et sénateurs de l'Ardèche

Anto MANISSADJIAN, Trésorier, a ensuite présenté le **rapport financier 2019** avec des comptes positifs et une cotisation inchangée de 10€/personne

Bilan moral et rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Hervé COULMONT, Maire de Soyons, a de nouveau assuré l'association de son soutien.

Pour les sinistrés de la sécheresse 2019, la Municipalité va déposer une demande de reconnaissance de catastrophe de la sécheresse auprès de la Préfecture de l'Ardèche pour les dossiers qui ont été portés à la connaissance de la Municipalité.

Il a invité l'association à remplir un dossier de demande de subvention pour 2020 même si celle-ci n'en sollicite pas.

Gilbert COLLANGE le remercie de cette proposition, mais fait remarquer qu'en l'état actuel l'association n'a pas besoin de subvention de fonctionnement. Toutefois, si dans l'avenir des actions particulières devaient être engagées nécessitant des moyens financiers importants elle serait amenée à solliciter des subventions auprès de toutes les communes où habitent ses adhérents.

Elle fera donc parvenir en mairie un dossier, mais sans demande de subvention pour être identifiée en cas de nécessité.

Si l'éventualité se présente ultérieurement elle déposera des demandes dans toutes les communes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 11h15 et s'est poursuivie par le ***verre de l'amitié***.